



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION 2020-08-333 RELATIVE AU PROJET NUMÉRO 2020-90053, ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION, RELATIF À LA MODIFICATION D'UN PPCMOI CONCERNANT LA DESSERTE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL, SUR LE LOT 5 749 792 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SIS SUR LE CHEMIN DE L'ESKER (PPCMOI2020-90053)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE la résolution numéro 2020-08-333 relative à la demande numéro 2020-90053, adoptée en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), relative à la modification d'un PPCMOI concernant la desserte d'un bâtiment principal, sur le lot 5 749 792 du cadastre du Québec, sis sur le chemin de l'Esquer, a reçu les approbations requises par la loi.

QUE ladite résolution portant le numéro 2020-08-333 a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 3 août 2020.

QUE ladite résolution est entrée en vigueur le 15 septembre 2020 lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC Brome-Missisquoi.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance de ladite résolution peut le faire en se présentant au bureau de la Ville sis au 11, rue Principale Sud, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **24^{ième}** jour du mois de **septembre** de l'an **2020**.

Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier